

CHARTRE DU PROGRAMME MANUTERRA

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature en chargeant
le document (en PDF) via le formulaire de candidature en ligne

Le programme pédagogique Manuterra fonctionne grâce à la bonne coopération de chacun de ses acteurs. La charte d'engagement ci-dessous doit être obligatoirement signée par l'enseignant et le chef d'établissement ainsi que, pour le premier degré, par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription.

Le non-respect de la charte peut amener la Fondation d'entreprise Hermès à suspendre en cours d'année la participation de l'établissement au programme.

ORGANISATION

PREMIÈRE VISITE

Avant la rentrée scolaire, une première visite du terrain avec le coordinateur local et/ou le professionnel des jardins est organisée. Les besoins matériels sont définis lors de cette rencontre.

SÉANCE 0

En amont de la première séance avec les élèves, une rencontre de préparation est organisée entre les enseignants, les professionnels des jardins et les médiateurs jardin. La présence de l'enseignant référent est obligatoire. Cette rencontre permet de fixer le calendrier des séances.

CALENDRIER DES SÉANCES

L'enseignant s'engage à faciliter la bonne mise en place du calendrier des séances en prenant en compte les disponibilités du professionnel des jardins. La planification des dates et des horaires doit être collective et opérée avec le coordinateur territorial.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, ainsi que le coordinateur territorial doivent prévenir les autres membres du trio en cas d'empêchement et/ou de changement de planning.

RÉUNION DE RENTRÉE

L'enseignant référent participe à la réunion de rentrée nationale en visioconférence. Elle est organisée en septembre.

DOMINO – PLATEFORME NUMÉRIQUE

L'enseignant référent s'engage à utiliser et renseigner la plateforme numérique DOMINO durant la totalité du programme. DOMINO est un outil qui permet la centralisation des informations du programme, ainsi que l'organisation du trio. Une formation est dispensée à la rentrée pour expliquer son fonctionnement.

PROLONGEMENT PÉDAGOGIQUE

L'équipe enseignante s'engage à créer des prolongements entre Manuterra et les autres matières scolaires durant l'ensemble du programme.

CARNET DE BORD

L'enseignant référent accompagne les élèves dans l'appropriation du carnet de bord fourni lors de la livraison du matériel.

RÈGLEMENT ET SÉCURITÉ

Chaque établissement s'assure de la bonne mise en œuvre de ses propres règles d'accès aux personnes extérieures.

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manuterra, quel que soit le lieu où se déroulent les séances. L'enseignant référent s'engage à ce que les élèves soient équipés pour les séances en extérieur (vêtements et chaussures adaptés) et s'assure des conditions de sécurité sur le terrain.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

ESPACE DE TRAVAIL

- Avoir accès à un terrain cultivable de 30 m² minimum au sein de l'établissement ou à proximité (dix minutes à pied)
- Posséder un lieu de stockage pour l'outillage
- Mettre à disposition une salle de classe adaptée aux séances en intérieur

OUTILS ET MATÉRIEL

L'établissement est responsable des outils et du matériel confiés par le coordinateur territorial et financé par la Fondation d'entreprise Hermès. Il doit veiller à leur stockage et à leur entretien et procéder à leur inventaire à la réception et au retour. L'enseignant référent communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des outils et du matériel. À la fin du programme, les outils sont récupérés par le coordinateur territorial. Une partie de l'outillage pourra être donnée à l'établissement pour continuer à entretenir le jardin les années suivantes. Le matériel est prévu en fonction du nombre d'élèves dans la classe. Si l'effectif change en cours d'année, l'enseignant référent doit prévenir le coordinateur local. L'équipe enseignante s'engage à accueillir les intervenants en amont des séances (environ trente minutes) et à leur faciliter l'accès au jardin, aux locaux de stockage et aux salles de classe. Les élèves et les enseignants aident les intervenants à ranger le matériel à la fin des séances.

PÉRENNISATION DU JARDIN

L'établissement scolaire s'engage à poursuivre l'action initiée par le programme Manuterra afin de pérenniser le jardin et son potentiel pédagogique.

COMMUNICATION

La communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme doit être validée en amont par le coordinateur territorial.

Manuterra donne naissance à des productions d'élèves telles que les carnets de bord : ces productions sont susceptibles d'être valorisées par la Fondation d'entreprise Hermès sur différents supports et lors de divers événements.

Toute sollicitation de la presse (entretien, article, reportage en classe...) relative à Manuterra doit être signalée et validée par le coordinateur territorial.

Signature de l'enseignant référent

**Signature de l'inspecteur de l'Éducation
nationale de circonscription**
(pour les professeurs des écoles)

Signature du chef d'établissement